



Journée de l'avocat en danger : manifestation devant l'ambassade de Chine à Bruxelles

CCBE Info

N° 58
Janvier 2017

Nouvelle présidence du CCBE - Paquet de la Commission européenne sur les services au sein du marché unique - Commission d'enquête sur le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et la fraude fiscale (PANA) - La Conférence des OING adopte la résolution sur la surveillance des avocats - Journée de l'avocat en danger - Projet TRALIM

NOUVELLE PRÉSIDENTE DU CCBE

Le 1^{er} janvier 2017, Ruthven Gemmell WS est devenu le nouveau président du Conseil des barreaux européens (CCBE). Il est entouré d'Antonín Mokry (République tchèque), premier vice-président, de José de Freitas (Portugal), deuxième vice-président, et de Ranko Pelicarić (Croatie), troisième vice-président.

Ruthven Gemmell a été président de la *Law Society of Scotland* en 2006-2007 et a rejoint le CCBE en tant que représentant écossais de la délégation britannique en 2007. Ruthven Gemmell succède à Michel Benichou.



Ruthven Gemmell WS

Antonín Mokry

José de Freitas

Ranko Pelicarić

PAQUET DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LES SERVICES AU SEIN DU MARCHÉ UNIQUE

Le 10 janvier 2017, la Commission européenne a présenté une série de mesures concernant les professions réglementées, telle qu'elle l'avait annoncé dans sa [communication sur la stratégie pour le marché unique](#) du 28 octobre 2015, en vue de renforcer l'intégration économique du marché des services dans l'UE (voir le [communiqué de presse](#)). Le paquet comprend :

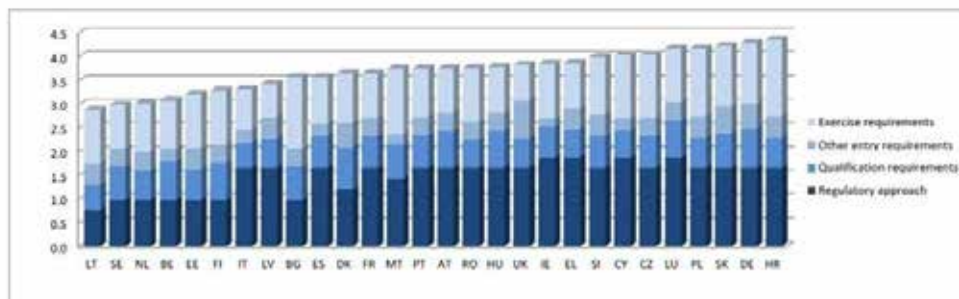
- des orientations sur les recommandations de réformes en matière de réglementation des services professionnels (voir la [Communication et le document de travail](#)). Celles-ci identifient les améliorations possibles du cadre réglementaire d'un certain nombre de professions, parmi lesquelles les avocats. Les orientations comprennent une nouvelle indication des restrictions élaborée par la Commission européenne et reposant sur les critères suivants : approche réglementaire (activités réservées exclusives ou partagées et protection du titre), exigences de qualification, autres exigences d'accès à la profession, exigences relatives à l'exercice de la profession. Ces orientations complètent les évaluations menées

dans le cadre du [semestre européen](#) en traitant spécifiquement les exigences applicables à ces professions ;

- une [proposition relative au contrôle de proportionnalité](#) : Afin de garantir une approche cohérente et uniforme, la Commission propose un contrôle exhaustif et transparent de la proportionnalité avant d'adopter ou de modifier des règles nationales en matière de services professionnels. Le test de proportionnalité vise donc à soutenir de meilleures pratiques réglementaires et d'en apprécier pleinement les effets sur les parties prenantes et le monde des affaires en général ;
- une [proposition relative à la procédure de notification des services](#) ;
- une [proposition relative à la carte électronique de services](#).

Le CCBE examinera soigneusement ces propositions ainsi que leurs effets potentiels sur ses barreaux membres et la profession d'avocat à travers l'Union européenne.

Graphique des restrictions d'accès et d'exercice de la profession d'avocat dans tous les États membres :



Source: European Commission, November 2016.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX, L'ÉVASION FISCALE ET LA FRAUDE FISCALE (PANA)

Le CCBE a été invité à participer à une audition organisée le 24 janvier par la Commission d'enquête sur le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et la fraude fiscale (PANA) du Parlement européen.

Au cours de l'audition, le CCBE a indiqué son soutien à la lutte contre le blanchiment de capitaux et expliqué comment la profession est activement engagée dans la

lutte contre les risques existants et potentiels. Le CCBE a expliqué les obligations figurant dans la directive européenne anti-blanchiment et les normes internationales établies par le GAFI auxquelles sont tenus les avocats. Le CCBE a précisé que ses barreaux membres ne tolèrent et ne toléreront jamais les actions d'un avocat qui participe sciemment aux activités criminelles d'un client, qu'il s'agisse de blanchiment de capitaux,

de fraude fiscale ou de n'importe quelle autre activité criminelle. Il est dans notre intérêt de protéger la réputation de la profession d'avocat, et tout avocat impliqué dans des activités illicites nuit à la réputation de l'ensemble de la profession. Le CCBE a conclu en se déclarant favorable à des règles claires, praticables et proportionnées pour lutter contre le blanchiment de capitaux et la fraude fiscale.

LA CONFÉRENCE DES OING ADOPTE LA RÉOLUTION SUR LA SURVEILLANCE DES AVOCATS

Le 27 janvier, la Conférence des OING du Conseil de l'Europe a adopté à une écrasante majorité la résolution de recommandation sur la « [Surveillance des avocats : la nécessité de normes garantissant le secret professionnel](#) ».

Cette résolution a été préparée par le CCBE et est conforme à ses [recommandations](#) sur la surveillance.

Le CCBE bénéficie d'un statut participatif à la [Conférence des OING](#), l'organe représentant la société civile au sein du Conseil de l'Europe et œuvrant à la promotion de la démocratie participative.

La résolution sera ensuite transmise aux organes du Conseil de l'Europe, dont le Comité des ministres, ainsi qu'aux autres institutions internationales ou nationales et aux médias.

JOURNÉE DE L'AVOCAT EN DANGER

Le 24 janvier, le CCBE a apporté son soutien à la Journée de l'avocat en danger de 2017 consacrée à la situation des avocats en Chine. Cette initiative a lieu chaque année par la Fondation de la Journée de l'avocat en danger et les Avocats européens démocrates (AED), avec le soutien de diverses organisations d'avocats. Chaque année, un pays fait l'objet de

toutes les attentions. Cette année, le pays retenu est la Chine, en raison de la répression particulièrement intense qui s'y déroule à l'encontre des avocats depuis 2015. Le CCBE a participé à cet effet à une manifestation devant l'ambassade de Chine à Bruxelles avec des représentants du barreau belge et d'autres organisations d'avocats et des droits de l'homme. Le CCBE a

également participé à la conférence organisée par l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD) à Paris. Des manifestations ont eu lieu dans 19 pays à travers le monde.

D'autres informations sur la Journée de l'avocat en danger sont disponibles sur le [site](#).

PROJET TRALIM

Le 15 juin 2016, la Fondation européenne des avocats a commencé à mettre en œuvre le projet TRALIM, cofinancé par l'Union européenne. L'objectif du projet est de former 130 avocats de cinq États membres différents (Espagne, Grèce, Irlande, Italie et Pologne) en droit de l'UE en matière d'asile et d'immigration depuis la perspective de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Le projet, qui se déroule en quatre séminaires, durera douze mois. Après six mois et la tenue des deux premiers séminaires, le moment est venu de donner une évaluation du projet à mi-parcours.

Le premier séminaire s'est tenu à Madrid en octobre et le deuxième à Athènes en décembre 2016. Les séminaires ont duré chacun une journée et demie (d'autres informations sont disponibles sur le site <http://europeanlawyersfoundation.eu/projects/eu-projects/current-projects/tralim/>). Les séminaires TRALIM montrent que la formation peut concerner des sujets d'importance tout en offrant aux participants des possibilités de créer des réseaux.

À la mi-parcours du projet, TRALIM s'avère réussi. Les séminaires à Madrid et à Athènes ont été particulièrement fréquentés (le nombre attendu d'avocats a été dépassé de 17, et nous pensons à la fin du projet avoir formé plus que les 130 avocats prévus en accord avec la Commission européenne). L'évaluation des deux séminaires indique également la satisfaction des participants quant aux intervenants, au contenu, à la diversité des participants de différents pays et à la structure des séminaires.

Le succès est dû aux avocats hautement qualifiés qui ont été sélectionnés par les barreaux pour participer aux séminaires, à la qualité des intervenants et aux excellentes relations qu'entretiennent la Fondation européenne des avocats et ses partenaires du projet (le barreau espagnol, le barreau d'Athènes, la *Law Society of Ireland*, le barreau italien et les conseillers juridiques polonais).

Les deux autres séminaires auront respectivement lieu à Dublin en février et à Rome en avril 2016.

Pour en savoir plus, contacter Vassilis Stathopoulos : stathopoulos@europeanlawyersfoundation.eu

ÉVÉNEMENTS À VENIR

- 1-7/02 : Réunion semi-annuelle de l'ABA (Miami)
- 16-18/02 : Festivités de Sant Raimon de Penyafort, colloque de la Fédération des Barreaux d'Europe, rentrée du barreau de Barcelone (Barcelone)
- 23/02 : Comité permanent (Vienne)
- 23-25/02 : 45^e Conférence des bâtonniers et présidents (Vienne)